



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt



CROPSAV élargi - Section Animale 1^{er} août 2025



1. Situation sanitaire de la Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

2. Situation sanitaire de la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO)

3. Situation sanitaire de la Maladie Hémorragique Épizootique (MHE)

1. Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

Présentation de la maladie

Maladie virale : poxvirus transmis par des vecteurs mécaniques/passifs « seringues volantes » : mouches piqueuses (Stomoxes), taons

Espèces sensibles : bovins (zébus, buffle)

⇒ **Pas de transmission à l'Homme**



Taon



Tabanidés

- 50 m en cours de repas et 6 km en recherche.
- Mai à septembre.
- Gîte espaces naturels.

Mouche



Mouches piqueuses (stomoxes)

- 150 m à 1,6 km (max 5 km).
- Pic printemps et automne.
- Matières végétales en décomposition (+déjections animales).



Vecteurs abondants

Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

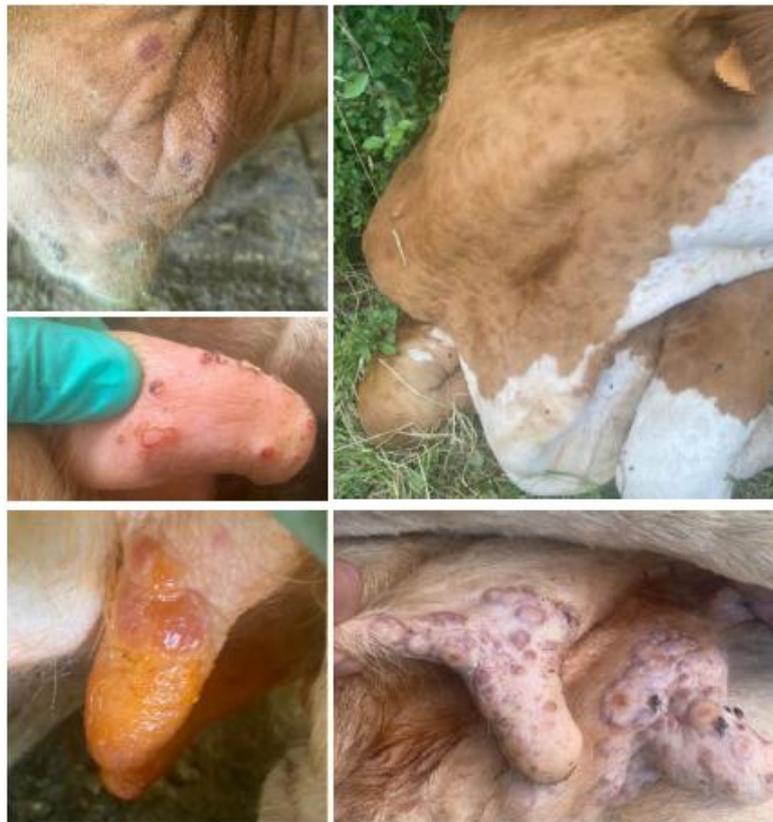
Signes cliniques

Évolution longue – un impact important sur les animaux

- Fièvre pouvant atteindre 41 °C
- Jetage, larmolements et salivation
- Hypertrophie des ganglions lymphatiques
- Nodules et lésions nécrotiques sur la peau, les muqueuses => très douloureux
- Atteinte d'organes internes (tractus digestif, trachée => pneumonie)
- Œdèmes pattes
- 10 % de forme chronique



Séquelles importantes (animaux non-valeurs économiques)
Jusqu'à 45 % de malades (morbidité)
Jusqu'à 10 % de morts (mortalité)



Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

Particularités de la maladie

Plusieurs cas d'animaux porteurs du virus

- **Symptomatiques** : signes cliniques + multiplication et excrétion du virus
- **En incubation** : pas encore de signes cliniques + multiplication et excrétion du virus
- **Asymptomatiques** : pas du tout de signes cliniques + multiplication et excrétion du virus



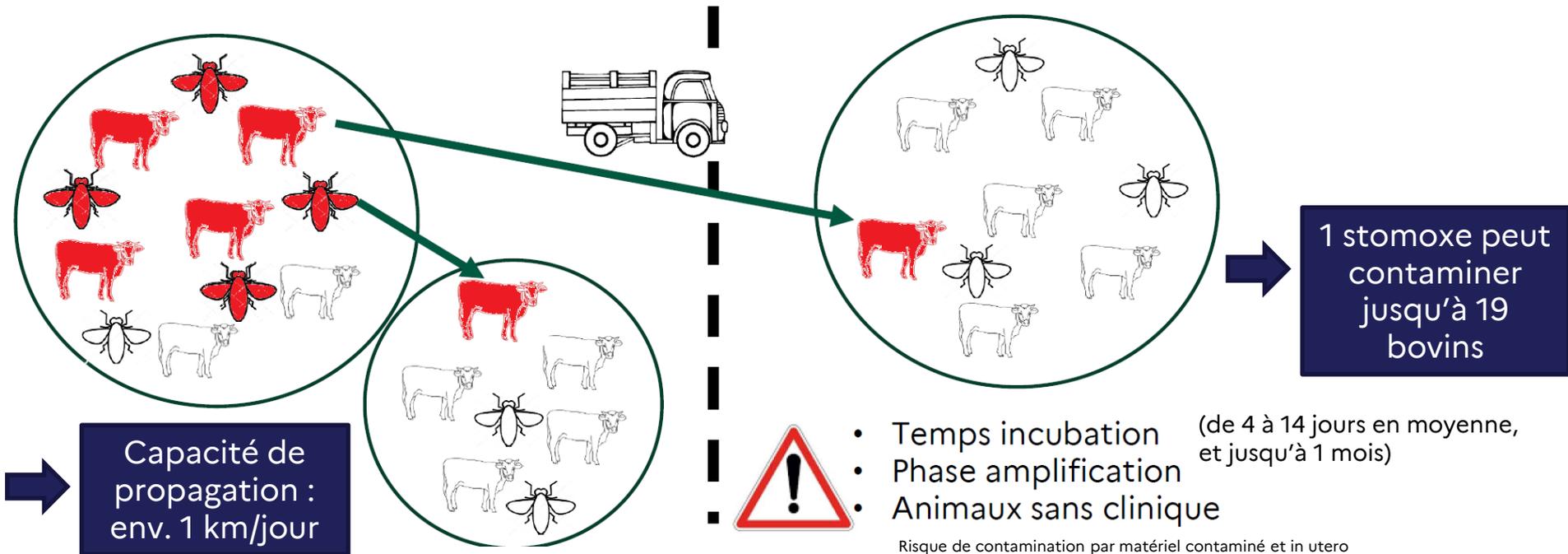
Présence d'animaux sans symptômes mais contaminants

Virus très résistant dans le milieu extérieur

- 35 j dans les croûtes (qui tombent au sol)
- 18 j dans la peau
- 6 mois produits à + 4°C

Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

Transmission principale par vecteurs et par mouvements d'animaux infectés



Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

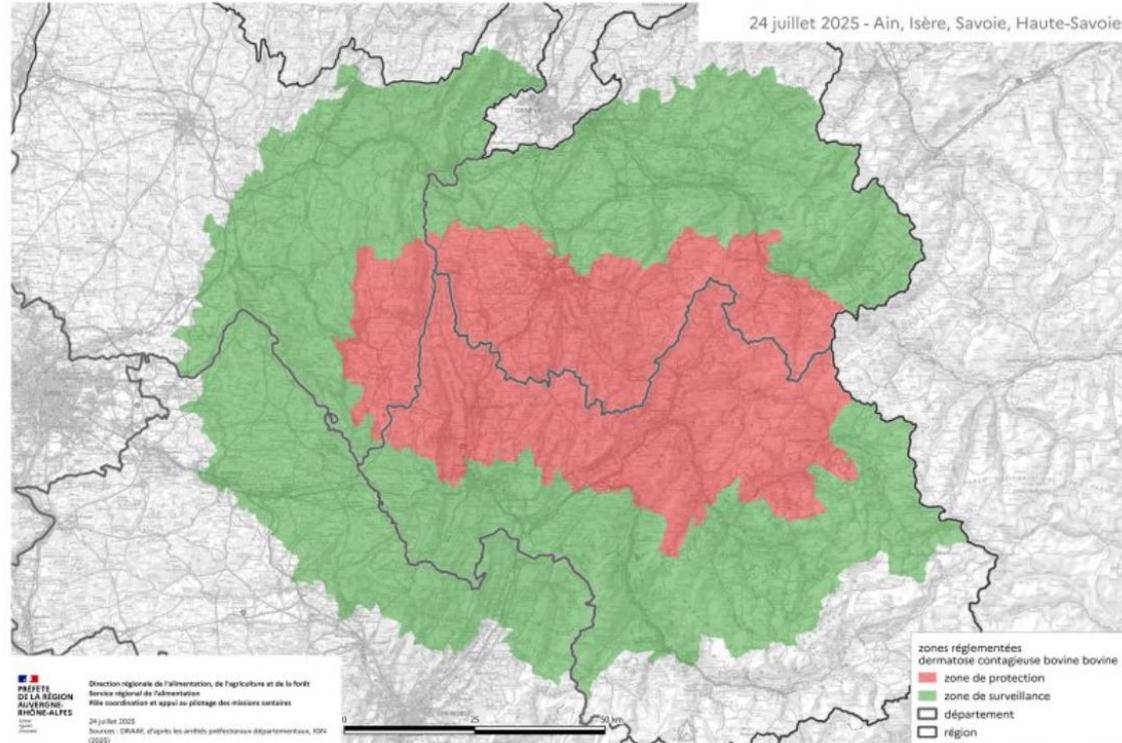
Situation sanitaire au 30/07/2025

- 51 foyers
- Extension vers l'Est



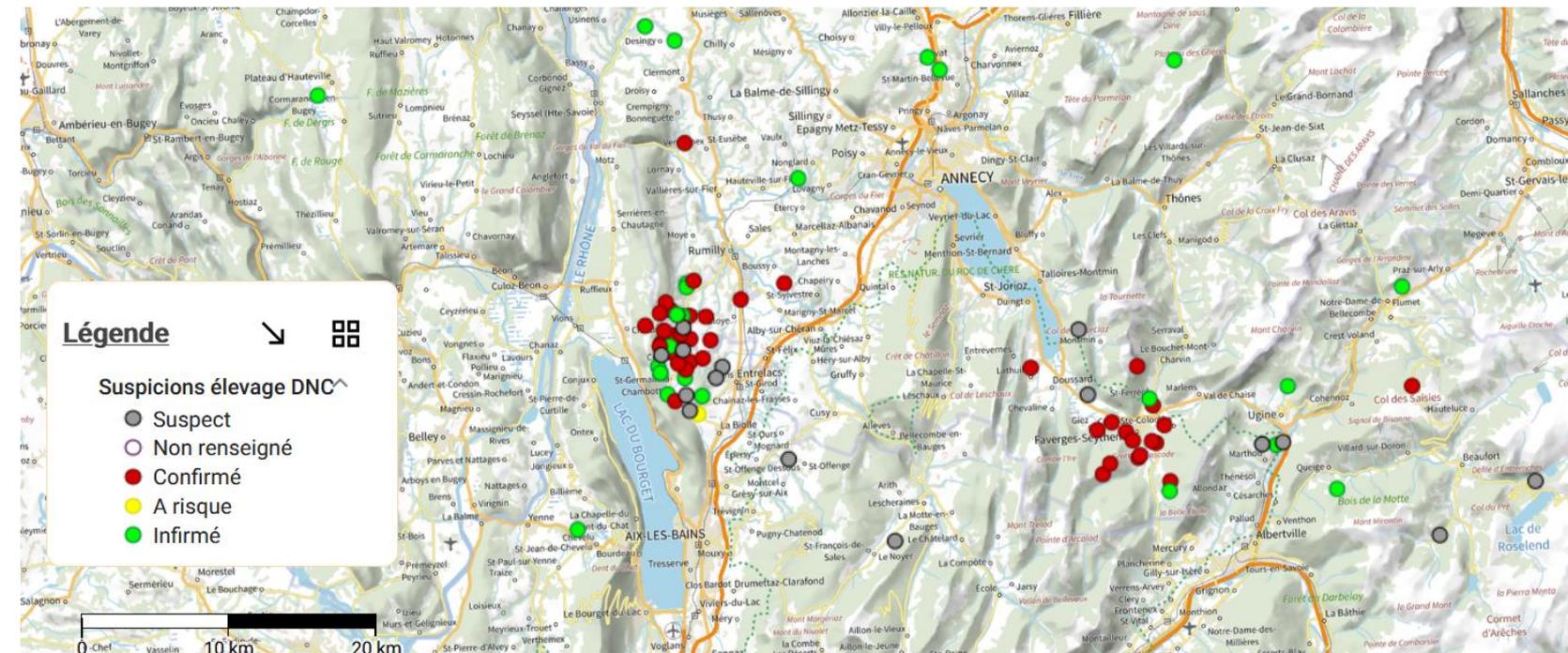
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

ZONES RÉGLEMENTÉES SUITE À UNE DÉCLARATION D'INFECTION DE DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE BOVINE



Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

Situation sanitaire au 30/07/2025



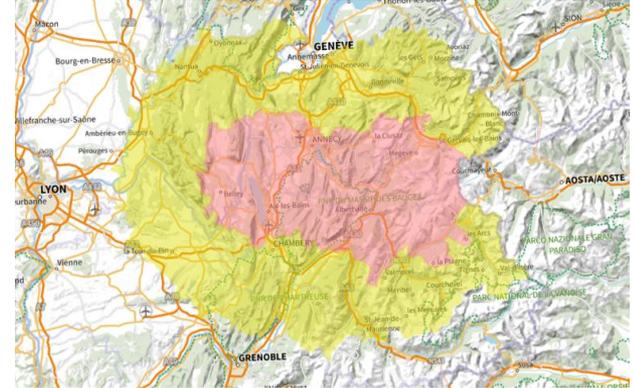
Dermatose Nodulaire Contagieuse

Mesures de lutte

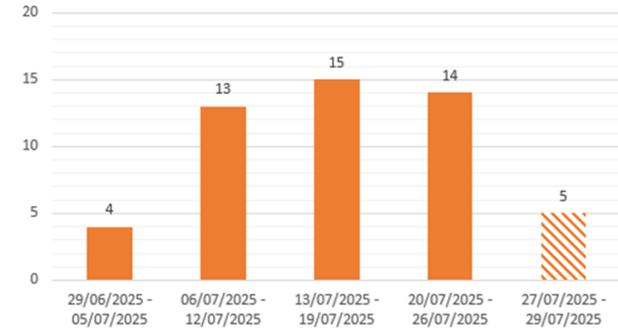
Dépeuplement total des foyers => tarir la source de virus

Zone de protection de 20 km et zone de surveillance de 50 km

- Accès élevage limité aux seules personnes indispensables
- Visites vétérinaires de surveillance
- Mesures de biosécurité
- Lutte anti-vecteurs
 - Traitement des animaux
 - Moindre efficacité des pour-on car moins de protection du bas des pattes
 - Aérosols ou spray au niveau bas de flancs, abdomen, pattes
 - Résistance aux pyréthrinoïdes (deltaméthrine) des stomoxes en Occitanie
 - Lavage des camions de transport à l'eau chaude
 - Lutte contre les gîtes larvaires
 - Propreté des bâtiments et des abords, recouvrir les tas de fumiers de bâches



Évolution hebdomadaire des foyers de DNC en France par semaine

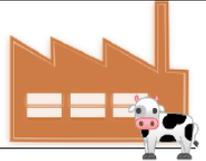
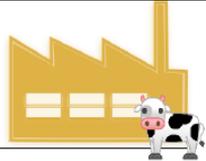


Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

Mesures de lutte

Mesures de contrôle et limitation des mouvements

- Interdiction des mouvements et isolement des bovins
- Rassemblements interdits
- Mouvements vers l'abattoir contrôlés

	 <u>Abattoir en ZP</u>	 <u>Abattoir en ZS</u>	 <u>Abattoir en ZI</u>
 <u>Elevage en ZP</u>	Mouvement soumis à autorisation de la DDPP * vers abattoir le plus proche de l'établissement d'origine	Mouvement soumis à autorisation de la DDPP *, lorsqu'il n'est pas possible d'abattre les animaux en ZP. L'abattoir doit être le plus proche de la ZP possible.	Mouvement soumis à autorisation de la DDPP *, lorsqu'il n'est pas possible d'abattre dans la ZR. L'abattoir doit être situé le plus près possible de la ZS.
 <u>Elevage en ZS</u>	Mouvement soumis à autorisation de la DDPP *	Mouvement soumis à autorisation de la DDPP *, vers l'abattoir le plus proche de l'établissement d'origine.	Mouvement soumis à autorisation de la DDPP *, lorsqu'il n'est pas possible d'abattre dans la ZR. L'abattoir doit être situé le plus près possible de la ZS.
 <u>Elevage en ZI</u>	Mouvement autorisé (sans autorisation DDPP)		

* autorisation soumise au respect des conditions indiquées dans le règlement 2020/687

ZP = zone de protection 20 km, ZS = zone de surveillance 50 km, ZI = zone indemne

Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

Mesures de lutte

Mesures sur les produits des foyers

- **Élimination ou traitement des produits minimum 28 j avant maladie**
 - Lait et produits au lait cru, transformés ou non
 - Sous-produits
 - Spermés, ovocytes et embryons
 - Aliments pour animaux
- **Interdiction du lait cru pour alimentation des bovidés, sauf lait et colostrum pour veaux d'un même élevage** => transmission possible par voie orale pour les veaux



Traitement thermique pour
inactiver le virus

Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

Mesures de lutte

Mesures concernant les sous-produits pour les foyers et la zone réglementée

- Interdiction d'épandage de fumier, de lisier et de litière => incinération ou ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux)
- Sous-produits animaux de catégorie 3 => exclusivement établissement agréé (CE) n° 1069/2009 qui produit des produits transformés.
- Interdiction d'usage des produits et sous-produits crus, cuirs et peaux crus, sauf exceptions

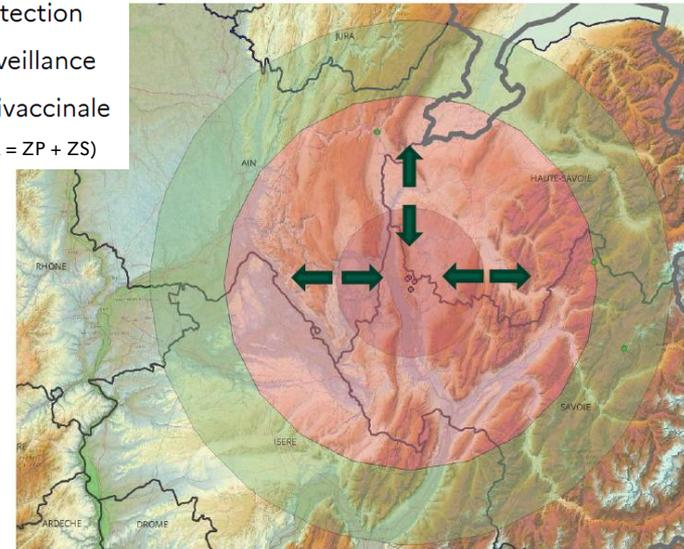
Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

Mesures de lutte

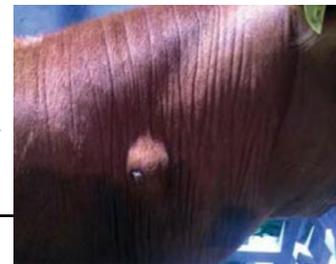
Vaccination

- Vaccin mis à disposition par l'Union européenne
- Livré en France le 15 juillet – début de la vaccination le 19 juillet : population 310 000 bovins dont un tiers déjà vaccinés
- Vaccin vivant atténué en flacon de 25 doses à utiliser dans la journée
- Vaccination par le vétérinaire sanitaire
- Immunité
 - Début à J+10 après vaccination
 - Protection complète à J+21 après vaccination
 - Rappel annuel
 - Effets secondaires limités (réactions au point d'injection, baisse de production ponctuelle) et rares

- Zone de protection
- Zone de surveillance
- Zone de périvaccinale
(20 km autour ZR = ZP + ZS)



Les laboratoires d'analyse peuvent distinguer l'infection naturelle de la vaccination, si des effets secondaires mimant la maladie sont déclenchés par le vaccin (effets secondaires rares).



Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

Objectif de ces mesures de lutte

Limiter le nombre de foyers et l'extension de la maladie !

Éliminer la maladie du territoire français le plus rapidement possible.

Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

Indemnisations sanitaires

Modalités

- Estimation des montants par des experts indépendants (y compris les pertes liées à la durée d'interdiction de repeuplement)

Experts

- Volontaires, compétences administratives et techniques
- 1^{ère} catégorie : éleveurs et professionnels du département
- 2^{ème} catégorie : spécialistes l'élevage (zootéchnie, marché, commercialisation)
- Liste d'experts par département définie par arrêté préfectoral

Pour information : nous sommes en recherche d'experts !

Valeur de remplacement = valeur marchande objective + frais de renouvellement

Frais de renouvellement = frais sanitaires d'introduction + frais d'approche et de transport + frais de nettoyage/désinfection + besoins supplémentaires en repeuplement + déficit momentané de production en fonction des catégories

Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

Indemnisations sanitaires

Versement d'une avance avant indemnisation

Traitement du dossier dans les meilleurs délais

Le soutien à l'éleveur s'accompagne également d'un dispositif d'accompagnement psychologique renforcé

Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

Impact sur l'export (**quelques exemples**)

Zonage => statut indemne du reste de la France pour UE et certains pays tiers

➤ Semences

- Arrêt export : Japon
- Arrêt export des semences après mai 2025 : États-Unis

➤ Sous-produits

- Uniquement export sous-produits traitées thermiquement : Nouvelle Calédonie, Polynésie française, Royaume Uni, Japon

➤ Viandes

- Uniquement export viandes traitées thermiquement : Nouvelle Calédonie

➤ Lait cru et produits au lait cru de toute la France

- Suspension export : Argentine, Australie, Canada, Royaume Uni, Polynésie Française, Ukraine
- Si traitement thermique (pasteurisation) = > exports possibles dans de nombreux pays tiers

Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

Bilan

Une mobilisation de tous les acteurs du sanitaire : État, vétérinaires sanitaires, OVVT, OVS, tous pleinement engagés, ensemble, pour mettre en œuvre les mesures de lutte et accompagner les éleveurs.

Une nécessité d'éradication de la maladie pour protéger l'élevage bovin Français

Pour en savoir plus : <https://agriculture.gouv.fr/dermatose-nodulaire-contagieuse-des-bovins-dnc-point-de-situation-et-foire-aux-questions>

2. Fièvre Catarrhale Ovine (FCO)

FCO et MHE

Présentation des maladies

Maladies virales

Espèces sensibles : ruminants et camélidés

- Bovins, ovins, caprins
- Faune sauvage : cervidés

⇒ **Pas de transmission à l'Homme**

Signes cliniques FCO et MHE

- Fièvre, troubles respiratoires, salivations, œdème de la face, cyanose de la langue
- Inflammation des muqueuses buccale, nasale et oculaire => larmoiement, jetage, salivation
- Boiteries
- Avortements (MHE)
- Mortalité et longue convalescence



Transmission

- Vecteur piqueur : moucheron *Culicoïdes*

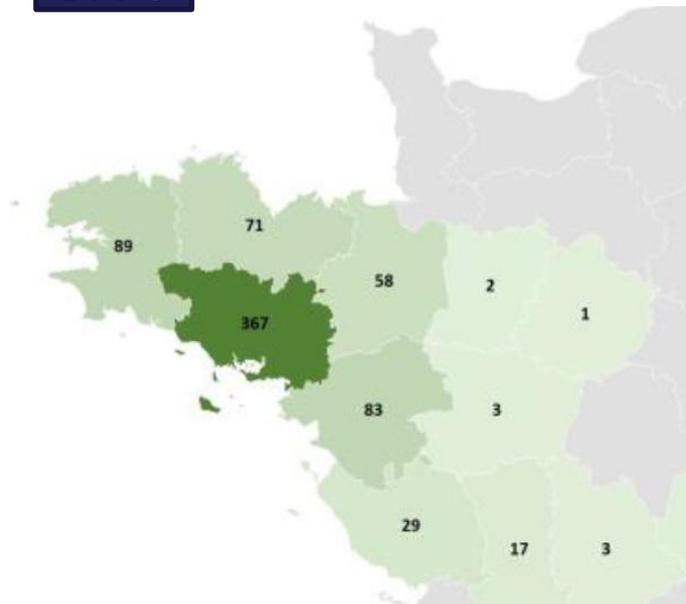


FA, FCO et MHE : signes cliniques très proches

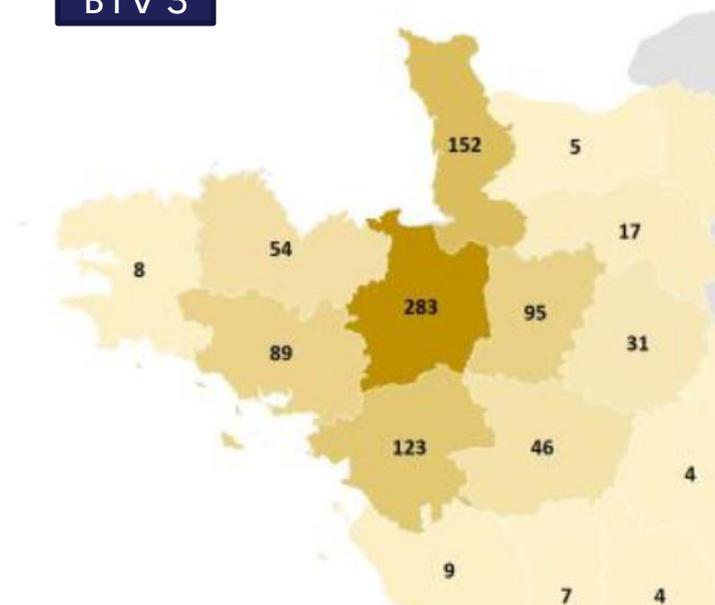
Fièvre Catarrhale Ovine (FCO)

Point sur la situation sanitaire en France (au 30/07/25)

BTV 8

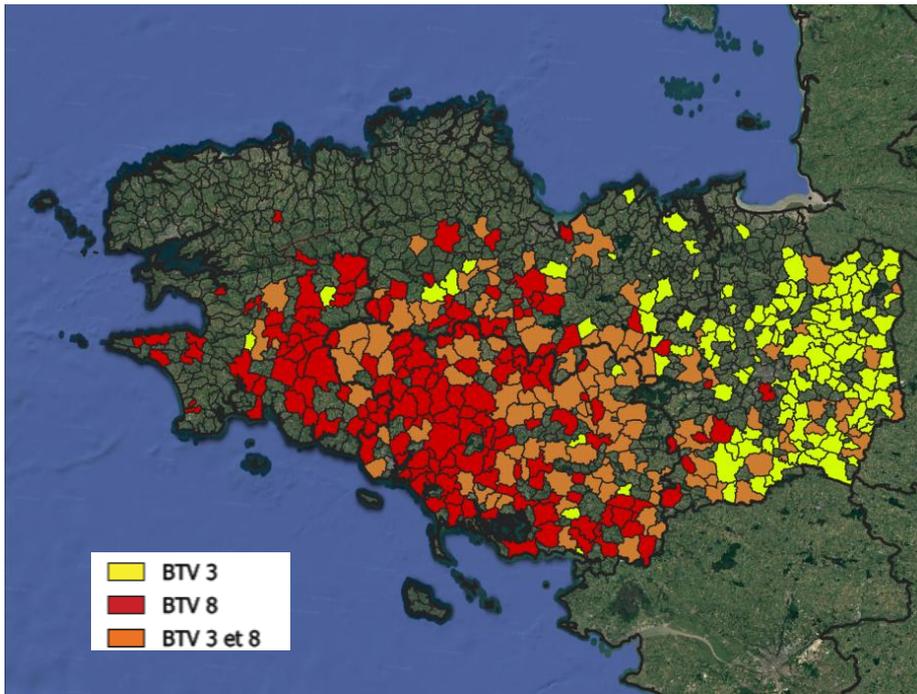


BTV 3



Fièvre Catarrhale Ovine (FCO)

Point sur la situation sanitaire en Bretagne au 30/07/25



Nombre de foyers cumulés depuis le 01/06/2025 en Bretagne :

- FCO-3 : 300 foyers
- FCO-8 : 462 foyers
- FCO-3 + FCO-8 : 120 foyers
- 88% bovins, 12% ovins



Un point hebdomadaire est transmis à l'OVVT, l'OVS et la chambre d'agriculture



Foyer = symptômes + PCR positive

Les PCR liées aux mouvements ne sont pas prises en charge

FCO

Gestion des suspicions officielles

Foyer

- 2 signes cliniques **spécifiques** concomitants le même jour
- Prélèvement maximum de 3 animaux lors de la même visite pour une espèce
- Notification à la DDPP via un formulaire pré-établi
- Pas de nouvelle visite du vétérinaire sanitaire prise en charge pendant 90 j en période de diffusion du virus.

Avortement = foyer ?

- Les avortements et la naissance de veaux présentant d'importants troubles neurologiques ne peuvent pas être considérés comme des événements qui permettent de fonder une suspicion de FCO.
- Pour rappel : un avortement doit toujours être déclaré et traité dans le cadre de la suspicion de brucellose.
- Etude ANSES : prélèvements de rate sur avortons pour recherche FCO et MHE (envoi LVD)

Ovins (une association de ces signes cliniques)

- Œdème de la face/mufle/inter-mandibulaire
- Conjonctivite/Larmolement
- Jetage nasal
- Erosions/ulcères/croûtes sur le mufle
- Œdème/cyanose de la langue
- Hyper-salivation
- Œdème et/ou congestion des bourrelets coronaires associés à une boiterie
- Raideur des membres
- Erosions/ulcères/croûtes/pétéchies au niveau de la mamelle
- Perte de laine

Bovins (une association de ces signes cliniques)

- Conjonctive/larmolement/yeux exorbités
- Œdème péri-oculaire
- Jetage nasal
- Erosions/ulcères/croûtes sur le mufle
- Congestion ou pétéchies sur le mufle
- Congestion des lèvres/de la muqueuse buccale
- Œdème et/ou congestion des bourrelets coronaires associés à une boiterie
- Œdème pâturons, boulet, canon, carpe/jarret
- Erosions/ulcères/croûtes/pétéchies au niveau de la mamelle

Caprins (une association de ces signes cliniques)

- Œdème de la face
- Jetage nasal
- Langue cyanosée
- Hyper-salivation
- Raideur des membres/boiterie

Fièvre Catarrhale Ovine (FCO)

Plan de surveillance annuel des souches exotiques FCO

En 2023-2024, 2 phases :

- 1) Entre le dernier trimestre 2023 et le premier trimestre 2024 : 45 prélèvements par département, répartis dans 3 élevages au moins, à raison de 15 animaux sensibles par élevage
 - Vérifier l'absence de circulation d'un sérotype de FCO autre que les sérotypes 3, 4 ou 8
- 2) 135 prélèvements par département pour l'année civile 2024, répartis dans 9 élevages différents au moins à raison de 15 animaux sensibles par élevages
 - Vérifier l'absence de circulation d'un sérotype de FCO autre que ceux connus (3, 4 et 8)



Aucun sérotype exotique n'a été découvert en Bretagne

FCO et MHE

Accompagnement MSA

Pour les éleveurs touchés par une épizootie, dont FCO ou MHE

- Des solutions pour le paiement des cotisations (modulation, échéanciers, prise en charge partielle des cotisations, ou encore remise des majorations de retard en commission de recours amiable)
- Un accompagnement social : écoute, aides au répit (soutien psychologique avec un professionnel, aide au remplacement...), aide administrative et aide financière individuelle après évaluation sociale
- Un dispositif d'accompagnement à la prévention du risque animal pour les exploitations touchées par MHE et/ou FCO : achat de matériels de contention animale (bovine, ovine ou caprine) pour réduire les risques d'accidents. Cette aide entre dans le cadre des minimis agricoles (plafonds de 20 000€ sur les 3 exercices fiscaux consécutifs). La MSA finance jusqu'à 3 000 €, couvrant 70 % du coût HT de l'investissement (sur facture ou facture d'acompte acquittée par le fournisseur)

Pour en savoir plus, consultez directement la rubrique du site de la MSA en suivant le lien ci-dessous :

<https://www.msa.fr/lfp/web/msa/pass-agri>



Le service social de la MSA se tient à disposition des éleveurs. Ne pas hésiter à les contacter !

Fièvre Catarrhale Ovine (FCO)

Vaccination en 2024 : FCO 3

- Zone de vaccination volontaire (France entière)
- Limiter la mortalité, les avortements, la baisse de production

Campagne publique août 2024 - janvier 2025

- Vaccin ATU
- 13,7 Millions de doses
- Coût pour l'Etat 38 M€
- Fin du stock de l'Etat

Vaccination toujours possible

- Vaccins disponibles sur marché privé (Laboratoire Boehringer et Melchior courant août)

Bilan de la campagne 2024

- Forte demande de vaccination des éleveurs ovins
 - Les commandes de vaccins effectuées par les vétérinaires bretons permettaient de couvrir 68 % du cheptel ovin de la région
 - 1 injection avec vaccin Bultavo 3
- Faible demande des éleveurs bovins
 - Les commandes de vaccins effectuées par les vétérinaires bretons permettaient de couvrir 23% de vaccination du cheptel bovin de la région
 - 2 injections avec vaccin Bluevac 3



En 2025 = Virus enzootique

Fièvre Catarrhale Ovine (FCO)

Coût de la FCO et MHE en France en 2024 – Prise en charge Etat

Maladie	Coût vaccination	Coût surveillance
FCO	FCO 3 : 37,7 M € dont <ul style="list-style-type: none">- Vaccins : 23,7 M€- Distribution : 4,5 M€- Prescription/délivrance véto : 9,8 M€	Délégation spécifique en 2024 : 5,1 M€
MHE	MHE : 9 M € dont <ul style="list-style-type: none">- Vaccins : 7,5 M€- Distribution : 0,5 M€- Prescription/délivrance véto : 1 M€	

Fièvre Catarrhale Ovine (FCO)

Vaccination FCO - 8 en 2025 – Prise en charge Etat

- Zone de vaccination volontaire (Métropole et Corse)
- Soutenir la filière ovine

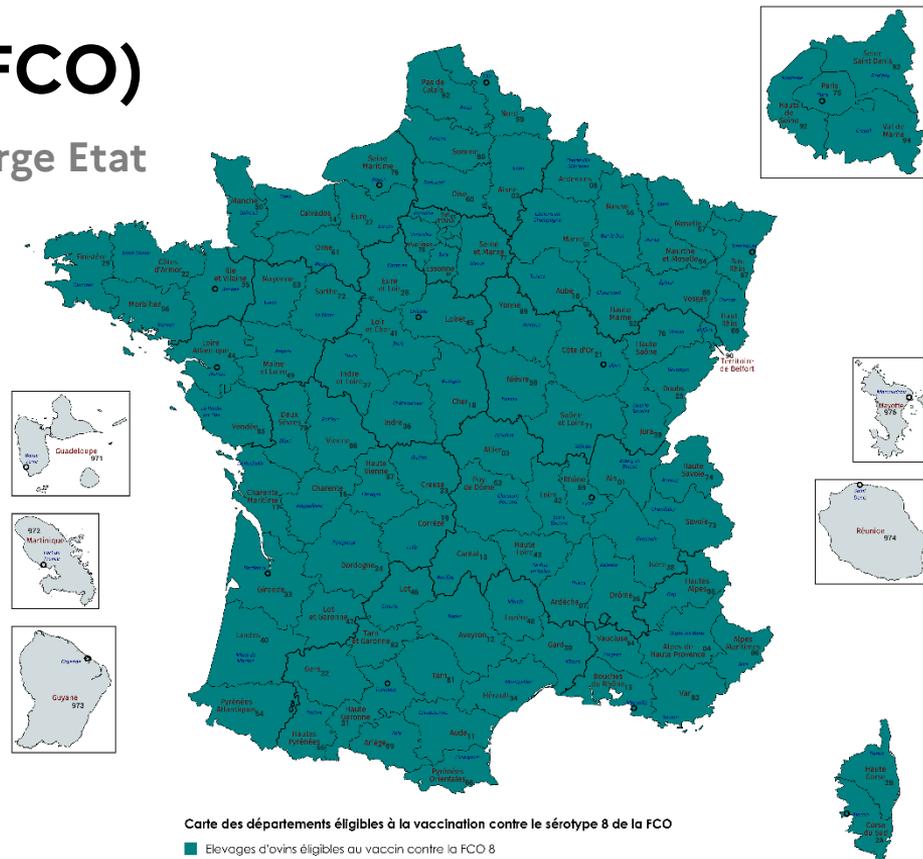
Campagne publique été 2025 - janvier 2026

- Vaccin ATU
- 1 Millions d'ovins
- Coût pour l'Etat 17 Millions€

⇒ **Enclencher la production par les laboratoires**



Ovins uniquement



Fièvre Catarrhale Ovine (FCO)

Vaccination FCO - 1

- Zone de vaccination volontaire (Pyrénées atlantiques, Hautes Pyrénées, Haute Garonne, Ariège, Pyrénées orientales, Landes, Gers, Aude)
- Prévenir l'arrivée par l'Espagne

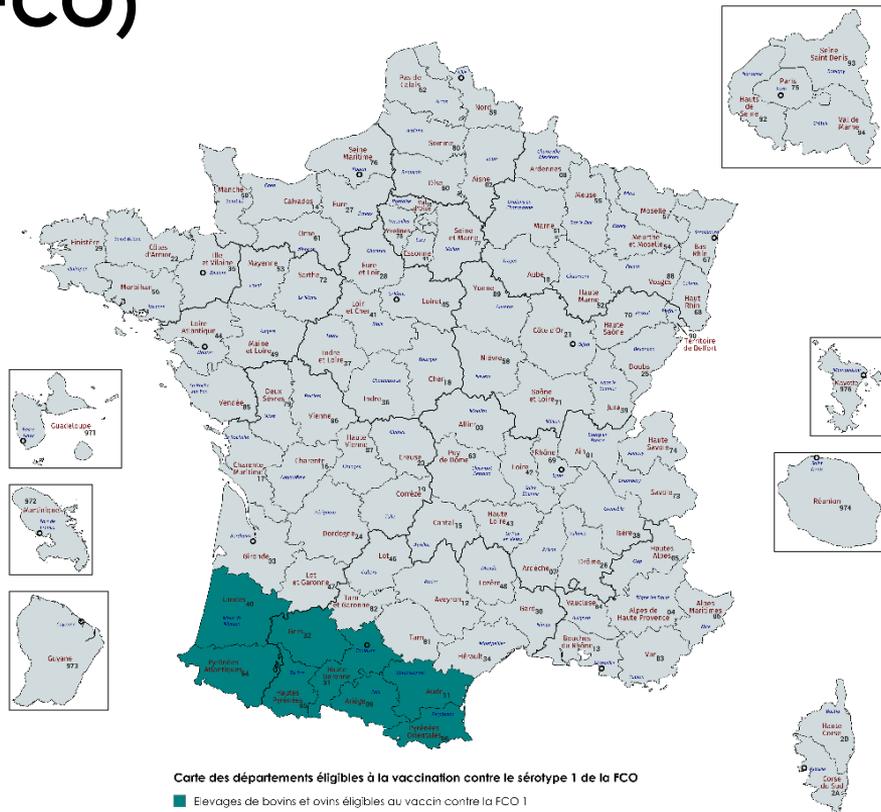
Campagne publique été 2025- janvier 2026

- Vaccin AMM
- Estimation 600 000 bovins
- Coût pour l'Etat 4,5 Millions €

⇒ Cordon sanitaire pour protéger la France



Bovins et ovins



Fièvre Catarrhale Ovine (FCO)

Vaccination FCO

Quel est l'intérêt de vacciner en pleine épizootie ?

- Épizootie qui va durer jusqu'à l'automne
- Animaux ne s'infectent pas tous en même temps => infection sur plusieurs semaines
- Réduction nombre de malades et nombre de morts
- Limitation des pertes économiques

Attention si les animaux sont vaccinés alors qu'ils sont déjà infectés, le vaccin n'aura pas d'efficacité.

Quels sont les effets secondaires ?

- Réactions locales au point d'injection
- Réactions systémiques légères et transitoires : hyperthermie, abattement, baisse de l'appétit, légère diminution de la production laitière. Ces symptômes sont généralement courts et ne nécessitent pas de traitement.

Que faire l'an prochain?

- Vacciner avant la mise à l'herbe
- Demander conseil à son vétérinaire !

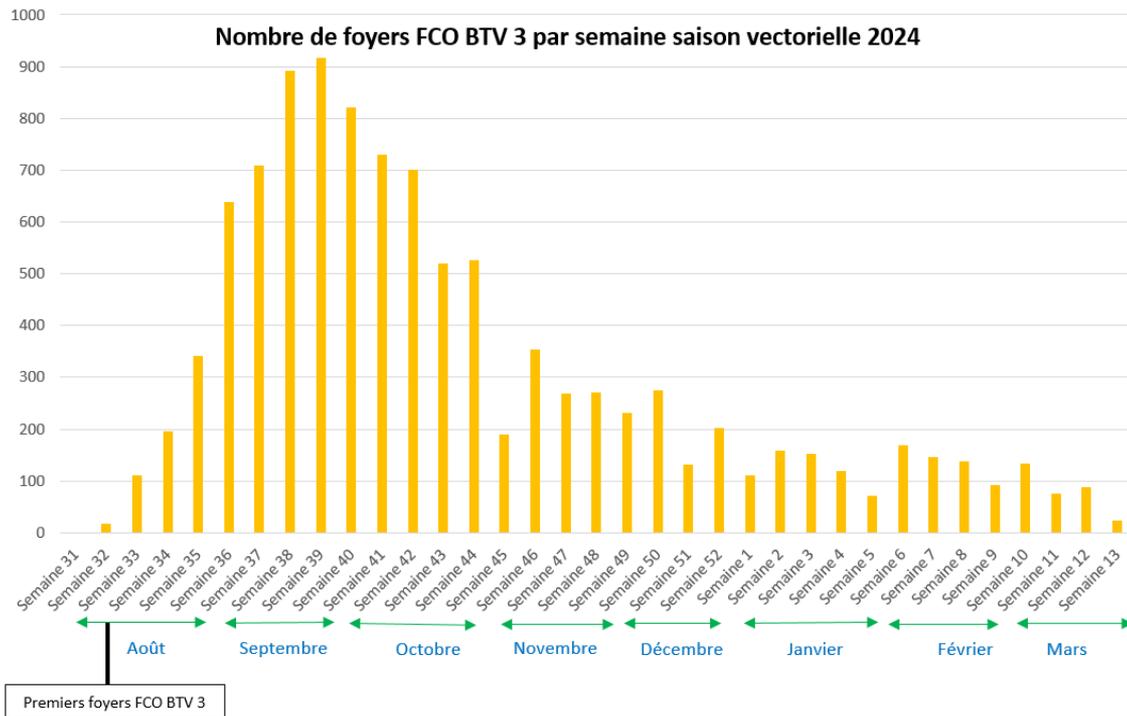
**La vaccination est
le meilleur moyen
de lutte !**

Fièvre Catarrhale Ovine (FCO)

Vaccin	Maladie	Autorisation	Mise en marché	Livraison
Bluevac 1	FCO 1	AMM	Melchior	Mi-août : doses disponibles à commander auprès : - des centrales d'achat ; - des programmes sanitaires d'élevage (PSE) pour ceux qui référencent ce vaccin
Syvazul 1-8	FCO 1-8	AMM	Inovet	Date de livraison à venir : doses à précommander auprès de son vétérinaire
Syvazul 4-8	FCO 4-8			Doses disponibles à commander auprès : - des centrales d'achat ; - des programmes sanitaires d'élevage (PSE) pour ceux qui référencent ce vaccin
Bluevac 8	FCO 8		Melchior	Doses disponibles à commander auprès : - des centrales d'achat ; - des programmes sanitaires d'élevage (PSE) pour ceux qui référencent ce vaccin
Bluevac 4-8	FCO 4-8			
BTV PUR 4-8	FCO 4-8		Boehringer Ingelheim	Courant été 2025 : doses à commander auprès : - des centrales d'achat ; - des programmes sanitaires d'élevage (PSE) pour ceux qui référencent ce vaccin
BTV PUR 8	FCO 8			

Vaccin	Maladie	Autorisation	Mise en marché	Livraison
Hepizovac	MHE	ATU	CEVA	Doses disponibles à commander auprès de Serviphar
Syvac EH Marker		En attente	Inovet	En attente de l'AMM en France
Bultavo 3	FCO 3	AMM	Boehringer Ingelheim	Doses disponibles à commander auprès du laboratoire
Bluevac 3			Melchior	Doses disponibles à commander auprès : - des centrales d'achat ; - des programmes sanitaires d'élevage (PSE) pour ceux qui référencent ce vaccin.
Syvazul 3			Inovet	Doses disponibles pour les ovins uniquement à commander auprès : - des centrales d'achat ; - des programmes sanitaires d'élevage (PSE) pour ceux qui référencent ce vaccin. En attente de validation pour les bovins.

Fièvre Catarrhale Ovine (FCO)



En 2024, pic en
 automne
 Il est encore temps
 de vacciner

Fièvre Catarrhale Ovine (FCO)

Autres mesures de gestion

Limitation des mouvements pour l'export : selon les pays, animaux vaccinés ou PCR + désinsectisation

Lutte anti-vecteurs

- Moindre efficacité des pour-on car moins de protection du bas des pattes
- Aérosols ou spray au niveau bas de flancs, abdomen, pattes
- Pyréthrinoïdes (deltaméthrine)

Fièvre Catarrhale Ovine (FCO)

Bilan

La vaccination est le meilleur
moyen de lutte !

Rassemblements en Bretagne

Rappel du cadre réglementaire

Les exigences sanitaires établies pour les concours et rassemblements d'animaux sont de la responsabilité des organisateurs de ces événements.

Néanmoins au vu des conditions exceptionnelles de circulation des virus FCO-BTV 3 et 8 depuis début juillet, il nous a semblé pertinent de générer un échange lors de ce CROPSAV, qui est l'instance qui permet d'échanger et d'émettre des avis éclairés concernant les sujets sanitaires au niveau de la région.



FCO et Concours Cropsav du 01/08/2025

Certificat sanitaire Bretagne – Comices locaux

CERTIFICAT SANITAIRE BOVIN 2025 – CONCOURS A DIMENSION LOCALE - COMICES

B. Dont le cheptel bovin

1. Ne fait pas l'objet de mesures réglementaires de blocage

G. Concernant la MHE et FCO

Une désinsectisation des bovins est conseillée, à réaliser dans les 14 jours au plus précédant le rassemblement. Cette désinsectisation peut être réalisée par l'éleveur ou le vétérinaire.

La vaccination des bovins vis-à-vis de la MHE et de la FCO est conseillée.

Les animaux ne doivent pas présenter de signes cliniques compatibles avec ces maladies (fièvre, abattement...).

III – Le Responsable de l'exploitation certifie :

- Ne pas avoir constaté, dans les 30 jours précédant la manifestation, de maladie contagieuse, avortement ou tout autre signe affectant simultanément plusieurs animaux. Dans le cas contraire, il y aura une concertation entre le vétérinaire de l'organisme qui valide le certificat sanitaire et le vétérinaire sanitaire de l'élevage sur la mise en place d'analyses supplémentaires et sur la décision à prendre pour participer à la manifestation.

À l'exclusion du point II.C, tout résultat défavorable sur un bovin à l'une des analyses du point II nécessite une interprétation approfondie de l'organisme certifiant le certificat pour valider la participation de tout autre animal du cheptel concerné. Cet organisme se réserve le droit d'invalider le certificat sanitaire à tout moment et de bloquer la présentation d'animaux s'il identifie un risque sanitaire incompatible avec leur présentation (BVD, paratuberculose, salmonellose, introduction non validée...). Pour tout animal trouvé précédemment positif, il ne sera pas tenu compte de tout résultat ultérieur qui se serait révélé négatif.

Certificat sanitaire Bretagne – Concours départementaux / régionaux / nationaux

CERTIFICAT SANITAIRE BOVIN 2025 – CONCOURS A DIMENSION DEPARTEMENTALE – REGIONALE - NATIONALE

G. Concernant la MHE et FCO

Une désinsectisation des bovins est réalisée dans les 14 jours au plus avant le rassemblement. Cette désinsectisation est réalisée et attestée par l'éleveur ou le vétérinaire sur un document en annexe qui devra être présenté lors de l'arrivée sur le rassemblement.

La vaccination des bovins vis-à-vis de la MHE et de la FCO3 est conseillée.

Pour des cheptels provenant de Zone Non Régulée FCO et / ou MHE, la vaccination préalable des bovins vis-à-vis de la maladie concernée est obligatoire (primo vaccination complète), avec un vaccin permettant la certification aux échanges. Le déplacement des animaux ne peut intervenir qu'après la mise en place de l'immunité.

Les animaux ne doivent pas présenter de signes cliniques compatibles avec ces maladies (fièvre, abattement...).

Message diffusé par GDS Bretagne

- Diffusion d'un message mardi 29/07 :
 - par sms aux éleveurs inscrits à un rassemblement
GDS Bretagne infos comices et concours : veuillez consulter les dernières actualités concernant la FCO <http://bit.ly/4IPzw1Q>
 - Information par appel téléphonique des Présidents des Comices concernés
- => Actualité publiée sur le site GDS Bretagne



ACTUALITÉ FCO / MHE ATTENTION PARTICIPATIONS COMICES

Vous avez inscrit des animaux pour participer à un rassemblement de bovins (comice ou autre concours) ?

Nous vous informons sur la situation sanitaire actuelle.

En Bretagne, plusieurs dizaines de suspicions et de cas positifs de FCO ont été signalés ces dernières semaines. Certains élevages sont touchés par les deux sérotypes de FCO, la 3 et la 8.

Ces contaminations sont actives à la faveur d'une forte activité vectorielle (culicoides) en été et du fait de la faible couverture vaccinale des troupeaux en Bretagne.

Le risque de diffusion de cette maladie est important lors des rassemblements et des mouvements de bovins.

Nous vous conseillons donc la plus grande prudence.

Si vous souhaitez maintenir votre participation, nous préconisons notamment le respect rigoureux des mesures de biosécurité adéquates, en en particulier la désinsectisation des bovins et des moyens de transport (camions, bœtaillères). Il faut également vous assurer que cette désinsectisation sera efficace pendant toute la durée du déplacement. La vaccination préalable des bovins est également recommandée.

Nous conseillons également une quarantaine des bovins au retour. N'hésitez pas à contacter votre vétérinaire sanitaire si vous avez un doute sur l'état de vos animaux.

De plus, le certificat sanitaire prévoit que le Responsable de l'exploitation atteste « Ne pas avoir constaté, dans les 30 jours précédant la manifestation, de maladie contagieuse, avortement ou tout autre signe affectant simultanément plusieurs animaux. ». Par conséquent, un élevage reconnu foyer FCO ne répond pas aux critères de participation pendant au minimum 30 jours.

Comptant sur votre vigilance.

3. Maladie Hémorragique Épizootique (MHE)

Maladie Hémorragique Épizootique (MHE)

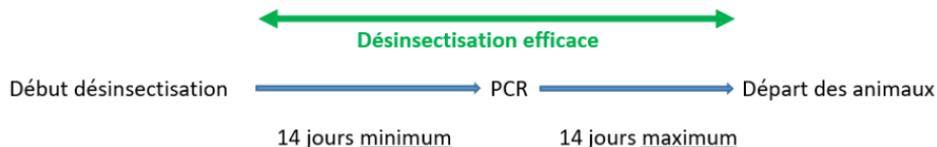
Point sur la situation sanitaire

Saison 2025-2026 :

- 2 foyers de MHE recensés en France dans des élevages depuis le 1^{er} juin 2025

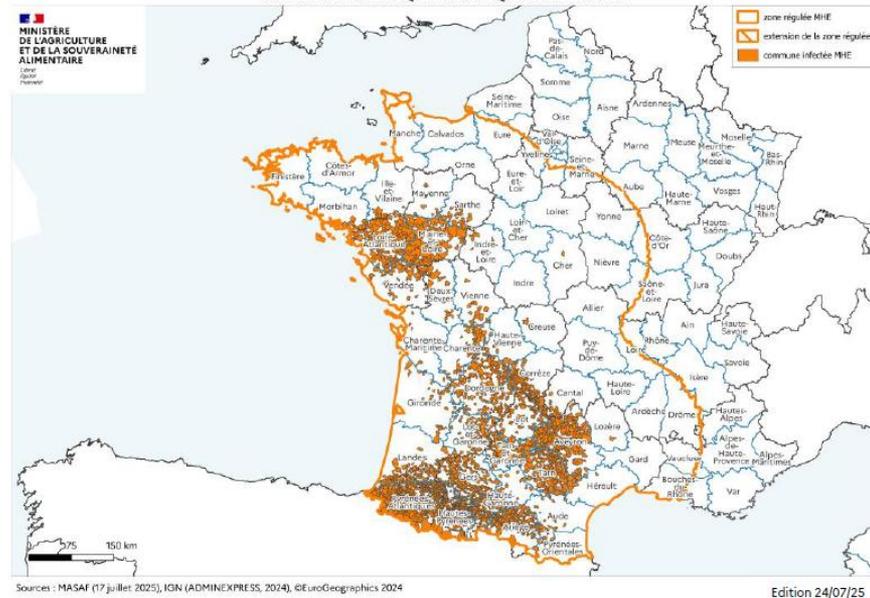
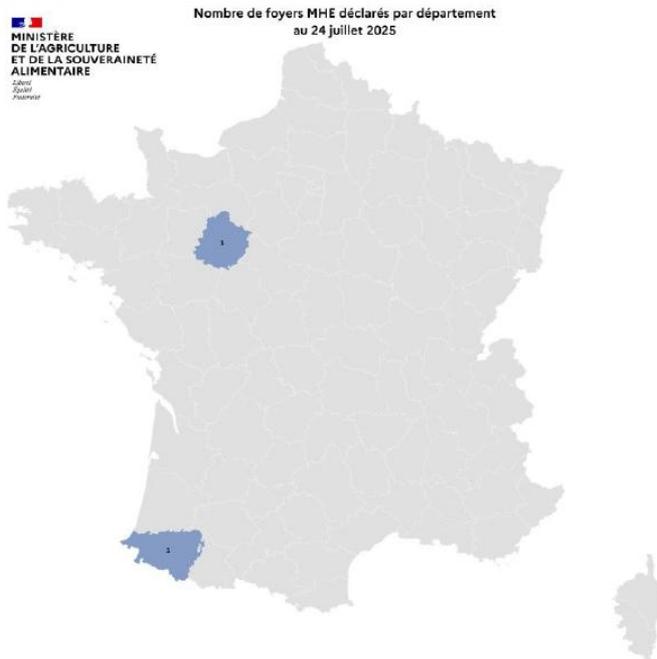
Mise en place de mesures de lutte et de prévention spécifiques dans un rayon de 150 km autour des foyers

- Renforcement de la surveillance sanitaire par les vétérinaires
- Encadrement des mouvements d'animaux pour les espèces sensibles
- Pour sortir de la zone réglementée : test dépistage + désinsectisation



Maladie Hémorragique Épizootique (MHE)

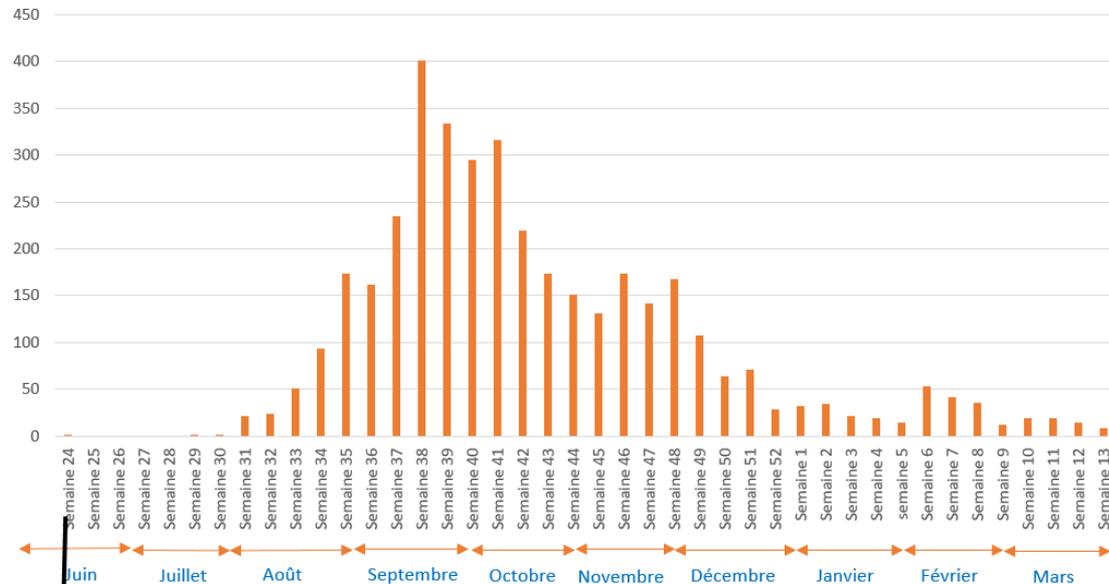
Point sur la situation sanitaire



Pas de nouveau département infecté

Maladie Hémorragique Épizootique (MHE)

Nombre de foyers MHE par semaine saison vectorielle 2024



1^{er} foyer de MHE saison vectorielle 2024


 En 2024, pic en automne
 Il encoore temps de vacciner

Maladie Hémorragique Épizootique (MHE)

Vaccination en 2025

Vaccination

- Vaccins disponibles sur marché privé : Hepizovac du laboratoire CEVA à commander auprès de Serviphar
- Réduction nombre de malades et nombre de morts
- Limitation des pertes économiques
- Vaccination recommandée avant la mise à l'herbe

Exports

- Avantage pour l'export – pas de PCR pour animaux vaccinés (ex: Italie, Pays-bas, ...)



La vaccination est le meilleur moyen de lutte !



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Merci pour votre
participation !**

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt